



Multirisque entreprise-dommages à l'aménagement-indemnisation fixée selon le rapport de l'expert d'assuré-proprété de l'aménagement

Un magasin de 800m² à Aubervilliers spécialisé dans la vente de cuisines haut de gamme, a été endommagé par un sinistre dégât des eaux.

À la suite des dommages, l'assureur AXA et le cabinet ELEX ont refusé l'indemnisation du sinistre par des prétextes abusifs.

Le tribunal de commerce de Bobigny a condamné AXA à indemniser le sinistre à hauteur de 127 778 euros, selon le chiffrage du cabinet OUDINEX et sans prendre en compte l'opposition du cabinet ELEX.

Or, la perte d'exploitation n'était pas indemnisée pour la somme de 381 280 euros, un appel est en cours.

E. Hazan